

énéo FOCUS

FEVRIER 2016

Protection sociale, sécurité de revenus et vieillissement dans le monde

THÈMES

Protection sociale

Vieillesse

Revenus

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

La population mondiale vieillit, la proportion des plus de 60 ans devrait atteindre 22% de la population mondiale en 2050, soit deux milliards d'individus.

Un défi de taille pour les États en termes de santé, de lieux de vies, de finance.

Une protection sociale forte peut répondre à l'ensemble des défis mais ce modèle, alors qu'il est mis en avant dans les pays du Sud, est remis en question dans les pays du Nord.

Ce droit fondamental peut-il être balayé par les États pour de sombres raisons économiques ? La survie des populations, leur santé et leur sécurité financière peuvent-ils être entièrement reportés sur les individus, au risque d'accroître les inégalités et les exclusions de notre société ?

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Sans un système de protection sociale performant, comment allons-nous prendre soin de nos aînés en 2050 en termes de santé, lieux de vies, revenus ?

Le financement d'un système de protection sociale est possible et est soutenable dans les pays du Sud. Pourquoi le financement du notre est-il attaqué ? L'est-ce au profit de la population ou à celui des grande entreprises et multinationales ?

La protection sociale est basée sur un système de financement solidaire alimenté par les individus, les entreprises et géré par l'État. Que se passe-t-il quand l'un des acteurs se désengage, remet en cause le modèle de concertation sociale, ou change les règles de financement et/ou les règles d'octroi ?

Protection sociale, sécurité de revenus et vieillissement dans le monde

La population mondiale vieillit et au vu de l'accroissement de l'espérance de vie, la proportion des plus de 60 ans devrait atteindre 22% de la population mondiale en 2050, soit deux milliards d'individus. Cette évolution démographique varie bien entendu en fonction de l'endroit du monde dans lequel nous nous situons, mais les chiffres sont interpellants.

En Belgique, les 60 ans et plus représenteront un tiers de la population en 2050 soit une strate de la population qui aura doublé en moins de 100 ans alors que, par exemple, dans des pays comme le Brésil et la Chine, il ne faudra que 25 ans pour connaître la même croissance.

La plupart des États envisagent cette mutation de la société comme un **défi** en termes de santé, de lieux de vie, de développement économique...là où d'autres la voient plutôt comme une **opportunité**.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire que tout le monde puisse vieillir en sécurité, dans la dignité et puisse continuer à s'engager dans la vie sociale, culturelle, économique et politique.

Notre modèle de protection sociale est mis à mal, ici dans le Nord, où les inégalités et la pauvreté s'accroissent. Les États tentent de nous faire croire que le modèle n'est pas viable à long terme, qu'il ne faut plus compter sur un système principalement basé sur la solidarité. Ils orientent les citoyens - qui en ont les moyens - vers le secteur des assurances. Pendant ce temps, là-bas, dans le Sud, ce même modèle est pris comme référence et, étudé à l'appui, est soutenable financièrement sur la durée. Étrange comme situation, non ?

Notre modèle basé sur la solidarité est soutenable financièrement sur la durée

Vais-je vieillir en bonne santé ? Si je deviens dépendant, qui prendra soin de moi ? Combien cela va-t-il me coûter ? Quels seront mes revenus, seront-ils suffisants ? Vais-je me retrouver isolé ? Quel sera mon habitat demain et serai-je en mesure de l'entretenir ? Se peut-il que je devienne un poids pour ma famille, une charge pour la société ?... Voilà des questions que se posent les aînés tant au Nord qu'au Sud. Une protection sociale forte, le développement d'un réseau associatif et le renforcement d'un tissu social et familial constituent déjà un premier socle de réponses.



Source : Solidarité Mondiale

Une question de protection sociale

La protection sociale a pour objectif d'assurer à tous, tout au long de la vie, un revenu suffisant (y compris en cas de chômage, de maladie...) et un accès à des services de base de qualité, de manière à ce que chaque individu soit en mesure de faire face aux risques et événements de la vie. Elle se compose d'un ensemble cohérent d'initiatives et de mesures structurelles collectives basées sur la solidarité.

La Convention 102 de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant la sécurité sociale (1952) définit les normes minimales pour les neuf catégories de la sécurité sociale : soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, prestations aux familles, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivants . Elle prévoit également les conditions de leur attribution : dans quels cas une personne bénéficie-t-elle de ces droits ?

Dans la logique de cette convention, la protection sociale repose sur des mécanismes d'**assurance** (les ayants droit paient des cotisations en échange de prestations en espèces ou en nature) et d'**assistance** (les prestations en espèces ou en nature ne reposent pas sur un apport financier direct des ayants droit).

En raison de la conjonction entre assurance et assistance, le principe d'**assurance sociale** est indissolublement lié à la solidarité entre les personnes âgées et jeunes, malades et en bonne santé, actives et sans emploi. C'est en cela qu'il se distingue du principe d'**assurance commerciale**. Tant par la manière dont elle est financée que par le soutien qu'elle permet d'apporter aux personnes vulnérables, la protection sociale est un puissant levier de développement, de solidarité et de lutte contre les inégalités. Elle assure à chacun et chacune une sécurité de revenu et un accès aux services essentiels à chaque étape de sa vie. Elle nous protège contre la pauvreté et l'insécurité que la vie et les risques économiques peuvent nous réserver.

La protection sociale est un puissant levier de développement, de solidarité et de lutte contre les inégalités

La protection sociale est un droit fondamental, reconnu comme tel dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 22 et 25), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 9 et 10), la Convention 102 de l'OIT, les conventions régionales sur les droits de l'homme, ainsi que dans de nombreuses constitutions nationales. Elle implique que nous soyons tous "détenteurs de droits" et non de simples bénéficiaires. En d'autres termes, la protection sociale ne peut pas dépendre du hasard ou des revenus personnels d'un individu. L'État doit dès lors respecter, protéger et garantir ce droit et lui donner un contenu concret.



Source : Solidarité Mondiale

Ce droit est universel et les mesures visant à assurer la protection sociale ne peuvent apporter des résultats durables que dans la mesure où elles sont appliquées à l'ensemble de la population ou autrement dit, si tout le monde y a accès. Personne ne peut en être exclu.

Et pourtant, dans le monde, seulement 20 pour cent de la population bénéficie d'une couverture sociale correcte et plus de 50 pour cent n'en a aucune.

Sécurité de revenus

La sécurité de revenus est essentielle, les personnes âgées doivent pouvoir bénéficier d'une source de revenus tout au long de leur vieillesse. Disposer d'économies ou d'un bien immobilier peut faire la différence, mais ne permet malheureusement pas de se garantir un niveau suffisant de revenus jusqu'à la fin de la vie.

Dans certains cas, les transferts intrafamiliaux peuvent constituer un apport complémentaire, mais pas toujours fiable, surtout pour les familles avec de faibles revenus. De nombreux pays ont donc mis en place un système public de pension afin de garantir un revenu de base aux personnes âgées, une source de revenus qui dans certains cas n'est qu'un minimum et qui doit donc être assorti de services adaptés accessibles gratuitement, à faibles coûts ou à un tarif social dans tous les domaines y compris dans les soins de santé. Sans l'instauration de tels services, les personnes âgées et leurs familles risquent d'être poussées dans l'extrême pauvreté.

Pensions

Comme nous l'avons vu plus haut, la sécurité de revenus est un droit pour l'ensemble de la population tout comme le droit pour les personnes âgées de percevoir une pension adéquate. Cependant, globalement, près de la moitié (48 %) des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite n'en perçoivent pas, et pour ceux qui la perçoivent, les niveaux ne sont pas suffisants. Par conséquent, la majorité des personnes âgées ne bénéficient d'aucune sécurité de revenus, n'ont pas le droit à des pensions de retraite et doivent continuer à travailler aussi longtemps que possible, exerçant souvent des emplois précaires et mal rémunérés.



Source : Solidarité Mondiale

Sur base des lois et règlements en vigueur, seuls 42 % des personnes en âge de travailler aujourd'hui dans le monde peuvent s'attendre à recevoir une pension à l'avenir. Dans les pays de l'OCDE, 59 % des revenus des ménages de 65 ans et plus sont constitués d'une retraite de l'Etat, 24 % proviennent de revenus de l'emploi (salarié ou indépendant) et 17 % des revenus du capital (essentiellement les pensions privées).


La crise a frappé de nombreux pays qui ont dû entamer un assainissement de leurs finances publiques. La première cible de cet assainissement est la protection sociale avec, entre autres, la réforme des systèmes de retraite afin de réduire les dépenses, notamment en augmentant l'âge de départ à la retraite et/ou en diminuant les prestations. L'État tente de réduire sa part de responsabilité en matière de garantie de sécurité de revenus des personnes âgées et reporte le risque sous la responsabilité des individus.

La solidarité avant tout !

La situation des personnes âgées en Belgique est loin d'être catastrophique comparée à celle des autres personnes âgées dans le monde, mais elle reste préoccupante. Garantir aux aînés une sécurité de revenus, c'est leur permettre de vieillir dans la dignité et de pouvoir continuer à s'engager dans la vie sociale, culturelle, économique et politique.

Privilégier les intérêts économiques des multinationales, des compagnies d'assurances... au détriment des intérêts de la population ne mènera qu'à plus de discriminations. Une protection sociale forte, basée sur la solidarité, associée à un équilibre idéal entre les sources potentielles de financement, doit permettre à tous de vivre décemment tout au long de la vie.

La protection sociale est un droit humain que le gouvernement a la lourde responsabilité d'assurer et de financer. À cette fin, il serait temps de lutter efficacement contre l'ingénierie fiscale agressive, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux. Le financement de la protection sociale peut être sauvegardé par une fiscalité plus juste et respectueuse des populations.



La protection sociale est un droit humain que le gouvernement a la lourde responsabilité d'assurer et de financer

Franck Moinil

POUR ALLER PLUS LOIN...

Bureau fédéral du Plan, Comité d'étude sur le vieillissement (CEV), Rapport annuel, Bruxelles, 2015

International Labour Organization (ILO), "Can low-income countries afford basic social security?", Social Security Policy Briefings, Geneva, 2008

International Labour Organization (ILO), "Social Protection Floor for a Fair and Inclusive Globalization", Report of the Advisory Group chaired by Michelle Bachelet, Geneva, 2011

World Social Protection Report 2014/15, Building economic recovery, inclusive development and social justice, , Geneva, 2014

Organisation mondiale de la santé (OMS), <http://www.who.int/ageing/about/facts/fr/>

Pour citer cette analyse

Moinil F., (2016), « Protection sociale, sécurité de revenus et vieillissement dans le monde », *Analyses Énéo*, 2016/05.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec



Avec le soutien de